

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ La semaine fiscale

Annabelle Pando

Lois de finances : actualités de l'impôt sur le revenu

CHRONIQUE

Page 7

■ Administratif

Jacqueline Morand-Deville,
Florian Poulet et Pierre Bourdon

Chronique de droit administratif (Janvier 2017) (2^e partie)

CULTURE

Page 14

■ Pérégrinations

Laurence de Vivienne
Les ateliers de la chocolaterie Puyricard

Page 16

■ Bibliophilie

Bertrand Galimard Flavigny
Hélisienne la sentimentale

ACTUALITÉ

La semaine fiscale

Lois de finances : actualités de l'impôt sur le revenu 124a2

Annabelle PANDO

Sans bouleverser le paysage fiscal, les lois de finances votées en décembre dernier ont apporté leurs lots de mesures techniques, de correction ou d'aménagement pour les particuliers. Impatriés, actions gratuites, compte PME-Innovation, le point sur les mesures générales en matière d'impôt sur le revenu.

Outre le volet ISF (LPA 4 nov. 2016, n° 121v4, p. 4), l'instauration du prélèvement à la source (LPA 10 mars 2017, n° 123z0, p. 4), le volet de répression fiscale (LPA 12 déc. 2016, n° 122p2, p. 4) et les retouches apportées à la défiscalisation immobilière (LPA 8 mars 2017, n° 123x7, p. 3) la loi de finances pour 2017 et la loi de finances rectificative pour 2016 apportent des modifications à divers régimes concernant les particuliers et l'impôt sur le revenu.

■ Le régime des impatriés rendu plus attractif

La loi de finances pour 2017 renforce le dispositif de faveur des impatriés, en le faisant passer de cinq à huit ans. Les salariés et dirigeants qui n'ont pas été fiscalement domiciliés en France au cours des cinq dernières années, et qui sont appelés à occuper pendant une période limitée un emploi dans une entreprise établie en France, bénéficient d'une exonération d'impôt sur le revenu de la

prime d'impatriation, et sur la fraction de rémunération correspondant à l'activité exercée à l'étranger pendant cinq ans (CGI, art. 83 2^o ter). La loi porte à huit ans ce régime de faveur, dès les prises de fonction intervenues à partir du 6 juillet 2016.

■ Durcissement de la taxation pour les AGA supérieures à 300 000 euros

La loi de finances pour 2017 durcit la taxation des actions gratuites, un an après les allègements apportés par la loi *Macron*.

Les salariés et dirigeants détenteurs d'actions attribuées gratuitement sont titulaires, à l'issue de la période dite d'acquisition, d'un gain d'acquisition. Ce gain est imposé au moment de la cession des actions de façon distincte de la plus-value de cession.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34